



HAL
open science

L'effet Darmanin

Sonny Perseil

► **To cite this version:**

| Sonny Perseil. L'effet Darmanin. Politiques des drogues, 2024, 7, pp.52-58. <halshs-04835622>

HAL Id: halshs-04835622

<https://shs.hal.science/halshs-04835622v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Sonny PERSEIL

HDR en science politique et sciences de gestion
CNAM, ESDR3C

Gérald Darmanin a été ministre de l'Intérieur du 6 juillet 2020 au 21 septembre 2024, sous les gouvernements de Jean Castex, Élisabeth Borne et Gabriel Attal. Le fait qu'il soit resté en poste alors que les premiers ministres ont défilé tend à montrer l'importance de sa place dans le dispositif politique mis en place par Emmanuel Macron. Il est d'ailleurs à noter, s'agissant de la décision de la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée par le Président de la République le 9 juin 2024, que l'une des seules personnalités politiques informées et favorables fut Gérald Darmanin¹.

Un autre sujet paraît confirmer le rôle de premier plan de l'ancien locataire de la Place Beauvau au sein de ce que l'on peut appeler la Macronie : les politiques des drogues. Sur cette thématique, l'Élysée a en effet adopté la position de Gérald Darmanin, en opposition à celle des jeunes Macronistes et de parlementaires notables de ce que fut la majorité présidentielle², qui préconisaient notamment une légalisation du cannabis, la drogue illégale la plus consommée. « *Le président Macron ne contredit jamais son ministre de l'Intérieur sur cette question* », affirma même *Paris Match* le 16 décembre 2021, après la publication du rapport parlementaire, pourtant piloté par des politiques proches du camp présidentiel, sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis, qui constatait l'échec des politiques répressives et proposait une légalisation³.

En fait, qu'on partage ou non ses opinions sur la question, le fait est que l'action de Gérald Darmanin pendant ses quatre ans à Beauvau fut déterminante, sur au moins deux plans.

¹ Voir par exemple A. Chemin, I. Trippenbach, « Dans les coulisses d'un coup de théâtre », *Le Monde*, 11/06/2024.

² J.-R. Baudot, « Drogue : malgré l'opposition d'Emmanuel Macron et de Gérald Darmanin, une partie de la majorité travaille à la légalisation du cannabis », 27/06/2023, *franceinfo*, https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-brief-politique/drogue-malgre-l-opposition-d-emmanuel-macron-et-de-gerald-darmanin-une-partie-de-la-majorite-travaille-a-la-legalisation-du-cannabis_5884532.html, consulté le 11/10/2024.

³ Travail dirigé par des politiques proches du camp présidentiel : <https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/341940/3351816/version/1/file/210505+Rapport+cannabis+recreatif.pdf>, consulté le 11/10/2024.

De l'efficacité des opérations policières

D'une part, une politique volontariste de lutte contre le trafic de stupéfiants a été annoncée à grands renforts de communication. Cet engagement fut notamment exprimé lors de nombreuses visites dans les zones urbaines les plus sensibles, au cours desquelles des opérations « Place nette » furent mises en place. La question qui est alors inévitablement posée est de savoir si au-delà de ces annonces, des effets concrets ont pu être observés. La réponse est nécessairement nuancée. « *Ces opérations sont très médiatisées, et font l'objet d'une communication fournie des services de l'État. Malgré un accueil plutôt positif dans la population générale, certaines critiques s'interrogent sur l'impact réel sur le trafic de drogues, et de la réalité des suites judiciaires* », affirme ainsi la page Wikipédia dédiée⁴.

Un nombre non négligeable de points de deal semblent avoir véritablement disparu, sans doute un millier⁵. Mais au-delà de la réalité toujours questionnable des données chiffrées portant sur ces sujets (quels sont les points de deal qui réapparaissent ailleurs ? quels sont les volumes de transaction hors points de deal locaux, notamment par les réseaux sociaux où les trafics paraissent augmenter de façon substantielle ? quelles sont les limites de l'évaluation quantifiée de ces trafics ?), on peut effectivement envisager la chose aussi sous un angle communicationnel.

Florent Bonnefoi, un journaliste qui suit pour *La Provence* les affaires de stupéfiants à Marseille, a couvert les fréquentes interventions de Gérald Darmanin dans sa ville⁶. Il observe à la fois des effets visibles - une évolution, qui peut être liée aux venues et annonces dans la cité phocéenne du ministre de l'Intérieur, et surtout à l'action de fond de la préfecture, qui a mis en place la méthode dite du pilonnage (harcèlement policier pour gêner le trafic, au moins au niveau des « petites mains ») – mais également une volonté évidente d'utiliser la lutte contre les trafics de stupéfiants pour la communication politique. Les visites dans les quartiers sont d'ailleurs parfois nommées de façon ironique des « safaris-cités » par les reporters qui accompagnent le représentant du gouvernement parcourant les lieux sensibles à la rencontre des habitants. D'une façon générale, au-delà de ces actions, le journaliste pense que les quantités moyennes commercialisées de drogues tendent à augmenter substantiellement (en particulier pour le cannabis et la cocaïne), notamment grâce au développement de la vente en ligne et des livraisons. Il remarque aussi qu'alors que les saisies augmentent, les prix restent stables, voire baissent, ce qui ne semble pas indiquer que les produits deviennent plus rares sur le marché et donc que les politiques mises en place soient très efficaces.

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9rations_Place_nette, consulté le 11/10/2024.

⁵ J. Boitel, « Trafic de drogue en France : 5 chiffres pour comprendre l'ampleur du phénomène », <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/trafic-de-drogue-en-france-5-chiffres-pour-comprendre-lampleur-du-phenomene-2094741>, consulté le 11/10/2024.

⁶ Interview réalisée le 7 mars 2024.

Il faut enfin noter d'autres effets plus problématiques de ces opérations. En rendant plus difficile l'exercice du trafic – ce qui n'était pas toujours le cas, par exemple au début des années 2000, avec des lieux de deal quasiment institutionnalisés, parfois surveillés par les autorités mais qui n'étaient visés par des actions policières que lorsqu'il y avait des atteintes à l'ordre public⁷ - la concurrence est devenue exacerbée et les luttes entre organisations criminelles plus violentes et meurtrières. C'est d'ailleurs ce que reconnaît implicitement le préfet de police de Paris, Laurent Nuñez, en intervenant dans la presse après trois morts à Sevran sur fond de trafic de drogues et de règlements de comptes, mais aussi d'opérations de type Place nette : « *Évidemment, on a conscience que quand on fait ça, on déstabilise le trafic, on crée des convoitises et parfois, il y a des affrontements (...) pour récupérer des territoires* »⁸.

La diabolisation des consommateurs

Ce qui peut cependant sembler le plus tangible, après le passage au ministère de l'Intérieur de Gérald Darmanin, ne tient pas aux faits, concernant la répression des trafics, qui est loin d'avoir été menée à terme (cela est-il d'ailleurs possible ?), mais aux représentations. Une idée simple – ou simpliste ? – a en effet émergé ces dernières années : les consommateurs de drogues sont – en partie – responsables des morts du trafic.

Toujours sur le registre d'une communication politique maîtrisée, qui n'est pas sans rappeler celle d'un de ses illustres prédécesseurs Place Beauvau⁹, Gérald Darmanin a multiplié les petites phrases culpabilisant les usagers. « *S'il n'y avait pas de consommateurs, s'il n'y avait pas des gens qui fument du cannabis, s'il n'y avait pas de gens qui prennent de la cocaïne, il n'y aurait pas de point de deal, il n'y aurait pas de règlement de comptes* », affirme-t-il par exemple en septembre 2023¹⁰. « *Arrêtez de fumer des joints, de prendre des rails de coke. Ça peut paraître festif comme ça, mais vous faites naître ce genre de règlement de compte, vous faites naître l'exploitation des personnes, l'exploitation des mineurs, des assassinats, le financement du terrorisme, de la prostitution* », poursuit-il un peu plus tard¹¹.

⁷ Voir notamment S. Perseil, *Politique, mœurs et cannabis : rétablir le droit ?*, Le Médiateur, 2003, p. 29 et suivantes.

⁸ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/seine-saint-denis/deux-morts-dans-une-nouvelle-fusillade-mortelle-a-sevrans-l-hypothese-d-une-guerre-de-territoire-liee-au-traffic-de-drogue-2965484.html>, consulté le 18/10/2024.

⁹ Voir notamment C. Artufel et M. Duroux, *Nicolas Sarkozy et la communication*, Éditions Pepper, 2006.

¹⁰ <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/guerre-des-trafiquants-de-drogue-a-marseille-gerald-darmanin-pointe-la-responsabilite-des-consommateurs-1126356>, consulté le 18/10/2024.

¹¹ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/culpabiliser-les-consommateurs-de-drogue-est-il-un-moyen-efficace-pour-lutter-contre-les-trafics-comme-l-affirme-gerald-darmanin-2838848.html>, consulté le 18/10/2024.

Depuis ces déclarations, le ton a évolué et les termes utilisés visent de plus en plus à culpabiliser les consommateurs pour la mort des victimes directes ou indirectes du trafic de stupéfiants. À tel point qu'après l'évasion de Mohamed Amra (considéré comme « un baron de la drogue »), qui avait coûté la vie à deux agents pénitentiaires à un péage de l'Eure, celui qui était encore ministre de l'Intérieur déclara : « *La drogue, c'est la consommation de la société. Les trafiquants ne vendent qu'un produit que les gens achètent : on ne peut pas à la fois pleurer les veuves et les orphelins du péage de l'Eure et continuer à fumer son joint. Chacun est responsable* »¹².

Cette idée n'a dès lors cessé de progresser et d'être reprise dans les médias et chez les politiques. Les mots utilisés sont de plus en plus durs et l'ancien garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, déclare ainsi, le 20 mars 2024 sur BFM : « *Celui qui fume son petit pétard le samedi, ce pétard-là, il a le goût du sang séché sur les trottoirs* » ; ou encore : « *Si les gens se tuent, si les gens trafiquent, c'est parce qu'il y a quelques bobos, quelques petits bourgeois, quelques gens qui de façon totalement inconsciente pensent qu'ils ont le droit de fumer du shit le samedi soir* »¹³. Les consommateurs ont « *des morts sur leur conscience* », continue Axel Ronde, porte-parole CFTC police, quelques jours plus tard¹⁴. On pourrait multiplier les citations dans ce sens, jusqu'aux propos tenus par le successeur de Gérard Darmanin à l'Intérieur, Bruno Retailleau, qui s'adresse aux consommateurs en affirmant « *qu'un joint a le goût du sang, il a le goût des larmes. Parce que derrière le joint, la coke ou autres drogues, il y a les réseaux, les mafieux, des gens qui profitent d'autres êtres humains, qui s'engraissent, font des fortunes, qui commanditent des crimes, des assassinats de la pire des façons* »¹⁵.

On doit se poser la question du registre – finalement mal défini par les tenants de ce type de discours – sur lequel se situent les locuteurs précédemment cités : que souhaitent-ils, que préconisent-ils ? S'agit-il seulement de condamnation morale qui entend viser une forme de performativité de la parole en décourageant les consommateurs ? Cela semblerait quelque peu illusoire. Ou aspirent-ils à des mesures concrètes contre les usagers, comme davantage de sanctions, des peines plus effectives ou, ce qui a été évoqué par l'ancien ministre de l'Intérieur en mars 2024, un contrôle renforcé grâce à une

¹² <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/invite-rtl-attaque-d-un-fourgon-dans-l-eure-on-ne-peut-pas-a-la-fois-pleurer-les-victimes-et-continuer-a-fumer-son-joint-selon-darmanin-7900384388>, consulté le 18/10/2024.

¹³ https://www.bfmtv.com/police-justice/le-petard-a-le-gout-du-sang-seche-pour-dupond-moretti-le-traffic-de-drogue-est-l-affaire-de-tout-le-monde_AN-202403200267.html, consulté le 18/10/2024.

¹⁴ https://rmc.bfmtv.com/actualites/police-justice/place-nette-les-consommateurs-ont-des-morts-sur-la-conscience-tacle-le-porte-parole-cfdt-police_AV-202403310135.html, consulté le 18/10/2024.

¹⁵ https://www.bfmtv.com/politique/gouvernement/un-joint-a-le-gout-du-sang-retailleau-souhaite-que-la-lutte-contre-le-narcotrafic-devienne-cause-nationale_AV-202410160243.html, consulté le 18/10/2024.

généralisation des tests salivaires¹⁶? Compte tenu des fonctions des personnes qui s'expriment – autorités politiques, de police ou de justice – on peut penser que ces dirigeants entendent effectivement intensifier la répression des usagers de stupéfiants et pas uniquement les « faire réfléchir » à leur responsabilité en culpabilisant leurs comportements.

On notera que ce discours ne perçoit pas uniquement à droite, mais que certains responsables à gauche reprennent ces arguments, comme l'ancien ministre socialiste André Vallini, qui affirme qu'il faut « *frapper les consommateurs* », « *à la base du problème* », avec de fortes amendes, de plusieurs milliers d'euros, voire des peines de prison après récidive¹⁷. On remarquera aussi le silence sur le sujet du Nouveau Front Populaire lors de la campagne express des législatives de l'été 2024, qui n'évoque la chose que subrepticement, en préconisant l'augmentation des effectifs des unités en charge de lutter contre le narcotrafic¹⁸.

Ces idées ont aussi fait leur chemin dans la société. De très nombreuses personnes, depuis ces faits divers et les prises de position qui ont suivi, reprennent cette opinion. À titre personnel, je peux témoigner que, dans mon entourage, j'ai entendu beaucoup de gens se ranger à cet avis, ce qui n'était pas le cas il y a encore peu de temps. Cette impression très diffuse est d'ailleurs confirmée par un sondage de l'institut CSA (certes commandité par un support médiatique qui n'est sans doute pas le plus impartial, à savoir CNEWS) : 75 % des Français interrogés se seraient déclarés « *favorables à des sanctions plus dures pour les consommateurs de drogues, sans lesquels les trafics seraient bien plus faibles* »¹⁹.

Bon sens ou contre-sens ?

La force des propos de Gérald Darmanin tient à sa logique apparente : s'il n'y a pas de consommateurs, il n'y a pas de dealers, donc pas de violences liées au trafic de stupéfiants. Il est pourtant assez aisé de déconstruire ce qui semble être du bon sens.

Tout d'abord, il est un principe fondamental que tous les étudiants de droit connaissent dès leur première année d'études : la responsabilité. Tant sur le plan pénal (art. 121-1 du code pénal : « Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait », ou encore, art. 121-3 du même code : « Il n'y a point de

¹⁶ « Drogues : Gérald Darmanin veut élargir les tests de dépistage sur la voie publique », <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/drogues-gerald-darmanin-veut-elargir-les-tests-de-depistage-sur-la-voie-publique-4112085>, consulté le 21/10/2024.

¹⁷ <https://www.dailymotion.com/video/x8olgev>, consulté le 18/10/2024.

¹⁸ https://assets.nationbuilder.com/nouveaufrontpopulaire/pages/1/attachments/original/1719575111/PROGRAMME_FRONT_POPULAIRE_2806.pdf?1719575111, consulté le 18/10/2024, p. 17.

¹⁹ <https://www.cnews.fr/france/2023-08-31/sondage-75-des-francais-favorables-des-sanctions-plus-dures-pour-les-consommateurs>, consulté le 18/10/2024.

crime ou de délit sans intention de le commettre ») que sur le plan civil (art 1240 du code civil : « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer »), il apparaît, fort logiquement, que l'on n'est responsable que de ses actes. Un crime commis par un individu impliqué dans le trafic de stupéfiants ne peut dès lors en aucun cas être « imputé » à un consommateur extérieur aux faits, cela n'a juridiquement aucun sens.

De plus, s'il ne s'agit évidemment pas de nier le niveau – très préoccupant – des violences perpétrées dans le cadre du narcotrafic, le chiffre des homicides (quelques dizaines) liés au commerce illégal de drogues chaque année en France dans la période récente peut être rapporté au comptage des points de deal (dont le nombre est évalué à environ 3 000²⁰), auxquels il faut ajouter la vente en ligne, en pleine expansion. Il apparaît dès lors qu'une part largement majoritaire du trafic de stupéfiants ne fait pas couler le sang, pour reprendre les éléments de langage utilisés par les politiques cités précédemment. Dans le même ordre d'idées, il est à noter qu'une partie de la production ne passe pas par les circuits gérés par les organisations criminelles, notamment le cannabis fourni par de petits cultivateurs (qui visent leur propre consommation, voire celle de leur entourage), qui semble en progression en suivant le modèle des *cannabis social clubs*. Quel est alors le lien avec les morts dans les quartiers ?

Autre registre d'argumentation, développé notamment par tous ceux qui s'opposent à la prohibition : n'est-ce pas justement celle-ci qui génère crimes et violences, comme ce fut de façon éclatante le cas pour l'alcool aux États-Unis entre 1920 et 1933 ? Ces thèses ont notamment été développées récemment par Sarah Perrin, qui explique que c'est effectivement « *la prohibition, qui génère les violences liées aux trafics* », et Thierry Schaffauser dans le dossier du *journal d'ASUD* titré « Les consommateurs – Responsables mais pas coupables ! »²¹.

Et finalement, le sens pris par les politiques français ces derniers temps va à l'encontre de ce qui se passe dans d'autres régions du monde où la tendance, comme en Amérique du Nord et en Europe (en Allemagne depuis le printemps 2024) est justement de légaliser – essentiellement le cannabis – pour essayer notamment de décriminaliser le commerce de substances et faire échec aux organisations criminelles.

Mais surtout, et c'est peut-être le plus inquiétant, cela va aussi à l'encontre des politiques publiques mises en place dans l'Hexagone depuis que la réduction des risques a conquis les experts en santé publique, avec comme première mesure symbolique le décret pris par Michèle Barzach, ministre de droite – pour le coup fort responsable – de la Santé, pour autoriser la vente libre de seringues propres en 1987. Depuis (voir le dossier sur le sujet dans le présent

²⁰ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/trafic-de-droque-en-france-5-chiffres-pour-comprendre-lamplieur-du-phenomene-2094741>, consulté le 18/10/2024.

²¹ *Journal d'ASUD*, n°66, février 2024, pp. 13-18.

numéro de *Politiques des drogues*), de nombreuses initiatives ont vu le jour pour développer ces actions visant à sécuriser l'existence des consommateurs de drogues. Si on culpabilise les usagers, on remet en question tout ce qui a été fait dans le domaine, à l'instar de la prise de position de l'ancienne secrétaire d'État chargée de la Ville et de la Citoyenneté, Sabrina Agresti-Roubache, qui exprima son opposition aux salles de consommation à moindres risques (dites, trivialement, « salles de shoot ») et à la distribution de seringues : « Donner une seringue à quelqu'un pour aller se droguer, ce n'est pas faire de la prévention »²² . Alors que des centaines de structures évoluent dans la réduction des risques à l'heure actuelle en France (en particulier les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie – CSAPA – et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues - CAARUD), culpabiliser les usagers revient à instaurer une forme de conduite bipolaire des autorités, qui à la fois financent et organisent un système institutionnel développé, devenu aujourd'hui assez pointu et performant, d'aide et de soutien des consommateurs de drogues dans leurs différentes problématiques, et se diraient prêtes à sévir pour sanctionner les mêmes usagers, qui seraient les vrais responsables des morts violentes dans les quartiers.

Pourtant, en conclusion, force est de constater que l'effet Darmanin sur les drogues – une idée simple qui apparaît *in fine* comme le produit d'une communication politique bien huilée – paraît avoir fonctionné et marqué les esprits, tant dans la population que dans les médias et chez les politiques de tous bords (ou presque). De ce fait, sur un sujet aussi complexe que les politiques des drogues, qui mérite tant de sérieux et de profondeur, la France paraît actuellement aller à contre-sens en culpabilisant davantage les usagers.

²² <https://marsactu.fr/bref/sabrina-agresti-roubache-revendique-son-opposition-a-la-salle-de-shoot-marseillaise/>, consulté le 18/10/2024.